



www.global-unions.org

DÉCLARATION DU GROUPEMENT GLOBAL UNIONS AU 4^E FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT PUERTO VALLARTA, 8-9 NOVEMBRE 2010

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

20^e Anniversaire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : *Quelle est la contribution du FMMD ?*

La migration de la main-d'œuvre n'est pas un phénomène nouveau. De tous temps à travers l'histoire humaine, les gens se sont constamment déplacés en quête de conditions économiques, politiques et sociales meilleures. D'après le Rapport sur le développement humain du PNUD de 2009, il y aurait actuellement dans le monde pas moins de 200 millions de migrants internationaux, dont les travailleurs et travailleuses représenteraient la moitié. Approximativement 50% d'entre eux sont des femmes. Les évolutions récentes permettent, par ailleurs, d'observer que la main-d'œuvre migrante se trouve de plus en plus concentrée dans un petit nombre de pays industrialisés marqués par un taux élevé de vieillissement de la population. D'après l'Organisation internationale pour les migrations, en 2000, 60% de la main-d'œuvre migrante travaillait dans des pays industrialisés, par rapport à seulement 44% en 1970.

La migration pour l'emploi a un lien avec l'économie mondiale. L'affluence récente de migrants est intrinsèquement liée à l'échec du modèle actuel de globalisation à garantir un travail décent pour tous. Confrontés à la carence de perspectives d'emploi dans leur pays, des millions de travailleurs et travailleuses se voient contraints de partir à l'étranger, laissant derrière eux leur famille et leurs amis. Les syndicats demandent incessamment qu'on s'attaque aux causes profondes de la migration dans les débats qui ont lieu à l'échelle mondiale. Il est malheureux que cet appel ne soit pas pris suffisamment au sérieux.

Le cas du Mexique, pays hôte du 4^e FMMD en dit long : Bien que l'émigration de main-d'œuvre mexicaine vers les États-Unis ne date pas d'hier, son intensification durant les deux dernières décennies a manifestement un lien avec la restructuration de l'économie mexicaine et les politiques commerciales des États-Unis - plus particulièrement l'Accord de libre échange d'Amérique du Nord - qui ont bénéficié aux sociétés transnationales des États-Unis, tout en écrasant la classe ouvrière mexicaine, tant dans les villes que dans les campagnes¹. Dans ce processus, les travailleurs mexicains ont perdu des centaines de milliers d'emplois, puisque les industries nationales se sont effondrées, et les petits agriculteurs mexicains ont dû faire face à la concurrence des importations agro-industrielles subventionnées des États-Unis. Par conséquent, les travailleurs mexicains et les agriculteurs ont vu leurs salaires et leurs conditions de vie se dégrader considérablement, les laissant sans emploi ou dans l'impossibilité de gagner leur vie dans leur propre pays. Ces problèmes n'ont pas été résolus par la création de maquilas ou entreprises en zones franches. Celles-ci ont généré des emplois de piètre qualité, où la main-d'œuvre, majoritairement féminine,

¹ Victoria Gavito, *The Pursuit of Justice is Without Borders: Binational Strategies for Defending Migrants' Rights*, 14 N°3 HUM. RTS. BRIEF 5 (2007) disponible sur: <http://www.wcl.american.edu/hrbrief/14/3gavito.pdf?rd=1>



ITUC
www.ituc-csi.org



TUAC
OECD
CSC
OCDE
www.tuac.org



BWI
www.bwint.org



EI
www.ei-ie.org



IAEA



ICEM
www.icem.org



IFJ
www.ifj.org



ITF
www.itf.org.uk



ITGLWF
www.itglwf.org



IUF
www.iuf.org



PSI
www.world-psi.org



UNI
www.uniglobalunion.org



www.global-unions.org

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

s'expose aux persécutions pouvant aller jusqu'au meurtre en cas de tentative de formation de syndicats indépendants ou d'adhésion à ces derniers. « *Irse para el Norte* » (partir dans le Nord) relève désormais de la survie, et ce malgré le risque d'arrestation arbitraire, d'extorsion, de vol, de viol, d'enlèvement et de meurtre.

Les syndicats prennent à bras le corps la problématique de la migration et les aspects sociaux qui y sont associés Les syndicats jouent un rôle-clé aux côtés des autres organisations pour la défense des droits des migrants à travers leurs campagnes visant à établir des normes internationales élevées et une législation nationale respectueuse des droits humains et à garantir la protection universelle des droits des travailleurs et des travailleuses migrants. Dans un grand nombre de pays, du Bahreïn aux Philippines, en passant par le Sénégal, l'Espagne ou le Canada, les syndicats informent les travailleurs migrants de leurs droits, dénoncent l'exploitation, luttent contre la traite des personnes et demandent que travailleurs migrants et travailleurs locaux soient traités sur un pied d'égalité :

- En Mauritanie et au Costa Rica, les syndicats dirigent un centre d'aide pour les migrants ;
- Aux États-Unis, des syndicats ont recruté des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses migrants ;
- En Afrique, des syndicats des services publics ont mené des campagnes en faveur de pratiques éthiques en matière d'embauche dans le secteur de la santé ;
- Dans le secteur de l'enseignement, les syndicats ont mis l'accent sur la promotion de l'embauche éthique et la protection des droits des migrants, conformément aux principes énoncés dans le Commonwealth Teacher Recruitment Protocol (CTRP) et d'autres normes et conventions internationales.

À travers leurs nombreuses activités et la coopération qu'ils ont engendrée entre les pays d'origine et de destination, les syndicats ont facilité l'intégration et l'accès des migrants et de leurs familles aux services publics ; ils ont œuvré à la promotion du travail décent, de la syndicalisation et de l'égalité de traitement entre main-d'œuvre locale et main-d'œuvre migrante et ont lutté pour l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes. L'OIT a affirmé, dans plusieurs de ses décisions, que les droits fondamentaux des travailleurs de s'organiser en syndicats et de mener des négociations collectives s'appliquent aux travailleurs migrants. Or les syndicats continuent de faire face à des restrictions légales qui les empêchent de recruter des travailleurs migrants dans leurs rangs.

Nombre de gouvernements adoptent des politiques inadéquates en matière de migration en temps de crise.

Les migrants apportent une contribution inestimable à l'économie, à la fois en termes de compétences et de productivité. Aujourd'hui, au milieu de la crise économique, ils subissent de plein fouet le déclin des marchés de l'emploi. Les migrants sont en proie à un taux de licenciement supérieur à celui des travailleurs autochtones, alors que le chômage explose parmi les travailleurs étrangers dans tous les pays de l'OCDE.

La réponse de la plupart des gouvernements de l'OCDE a été inadéquate. En recourant aux restrictions drastiques sur la migration et au rapatriement forcé, les gouvernements ont en réalité aggravé la situation. L'afflux en masse de migrants rapatriés peut aussi entraîner une instabilité économique et globale. De fait, une augmentation de la population chercheuse d'emploi dans les pays d'origine des migrants entraîne une pression accrue vers la migration. La diminution des



ITUC
www.ituc-csi.org



TUAC
OECD
CSC
OCDE
TUAC
www.tuac.org



BWI
www.bwint.org



EI
www.ei-ie.org



IAEA



ICEM
www.icem.org



IFJ
www.ifj.org



ITF
www.itf.org.uk



ITGLWF
www.itglwf.org



IUF
www.iuf.org



PSI
www.world-psi.org



UNI
www.uniglobalunion.org



www.global-unions.org

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

envois d'argent depuis l'étranger représente un impact économique supplémentaire qui vient affaiblir encore davantage des économies déjà fragilisées et met en danger les familles pauvres.

Les politiques de migration sélective centrées sur les professionnels hautement qualifiés compromettent les objectifs de développement. Dans la conjoncture actuelle, une intensification du phénomène de fuite des cerveaux s'avérerait particulièrement néfaste pour les pays les plus pauvres.

Les politiques devraient reconnaître que la migration constitue une problématique complexe. Se contenter de claquer la porte au nez des migrants risque de pousser un nombre encore plus grand de migrants en situation irrégulière vers les réseaux de trafic et de traite humaine.

La crise met en évidence l'incapacité à mettre en œuvre les réformes économiques, sociales et environnementales nécessaires pour générer une croissance durable et créatrice d'emploi. Il est toutefois devenu politiquement opportun de suggérer que les migrants sont, d'une certaine façon, à l'origine de la crise et que le simple fait de les expulser suffirait à faire réapparaître l'emploi. Les travailleurs et travailleuses migrants ne sont pas la cause de la crise. Ils figurent, en revanche, parmi ses nombreuses victimes.

Les syndicats ont appelé instamment les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que les migrants soient protégés contre la xénophobie et la discrimination dans l'emploi, au travail et dans tous les domaines de la vie en société. Les syndicats appellent au plein respect du principe du traitement égal entre travailleurs et travailleuses autochtones et migrants pour ce qui a trait à l'accès aux plans de protection sociale liés à l'emploi, y compris les allocations de chômage, l'accès aux formations de reconversion, les indemnités, la préretraite, etc..

D'autre part, le groupement Global Unions insiste sur le fait que la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, aiderait à s'attaquer aux causes profondes de la migration et à placer la création d'emploi au centre des plans nationaux de relance économique.

En cette année du 20^e Anniversaire de la Convention de l'ONU sur la protection des droits des travailleurs migrants, le groupement Global Unions se montre sceptique quant au choix du FMMD de se centrer sur les programmes de migration temporaire plutôt que sur l'approche basée sur les droits prônée par l'OIT.

Au terme de 4 années d'engagement au sein du FMMD, Global Unions estime que le Forum aurait tendance à fermer les yeux sur les nombreux écueils des programmes de migration temporaire et à surestimer leurs avantages. Le groupement Global Unions s'inquiète, d'autre part, du colportage agressif qui est fait de ces programmes, tant par les pays de destination que les pays d'origine, au niveau du FMMD.

À maintes occasions, les syndicats ont pu constater, de première main, comment ces programmes violent les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses migrants, engendrent une concurrence déloyale et des rivalités malvenues entre les travailleurs migrants et les travailleurs locaux et, de fait, compromettent les droits et le bien-être des communautés locales. Dans les pays de destination, les « bénéficiaires » de ces programmes sont souvent exclus de la pleine protection de la législation du travail, y compris le droit d'adhérer à un syndicat, l'accès à la sécurité sociale et les services d'aide à l'intégration dans les sociétés d'accueil. Par ailleurs, ils se voient souvent privés du droit d'être réunis avec leur famille.





www.global-unions.org

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

Vu que les migrants tendent à être employés sous des conditions moins favorables que la main-d'œuvre locale, les arrangements au titre de migration temporaire relèvent souvent d'un dumping social qui nuit aux efforts de développement et accentue les inégalités. La façon dont sont conçus les programmes de migration temporaire actuellement en cours dans les pays d'origine exacerbe la fuite des cerveaux. En réalité, il est extrêmement rare que ces programmes contribuent à accroître les compétences et le savoir faire des travailleurs. Or les programmes de renforcement des compétences, lorsqu'ils sont respectueux des droits des travailleurs, peuvent contribuer aux efforts de développement dans les pays d'origine.

Au niveau de l'OIT, le mouvement syndical, conjointement avec les gouvernements et les organisations des employeurs, a donné son adhésion à une approche de la politique migratoire basée sur les droits. L'OIT a élaboré divers instruments dans ce domaine tels que les Conventions 97 et 143 sur les travailleurs migrants, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre. Ces instruments de l'OIT viennent compléter la Convention de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, de même que d'autres conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ou la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (CERD).

Le groupement Global Unions estime que la contribution du FMMD à une gouvernance de la migration basée sur les droits au cours des quatre dernières années a, au mieux, été limitée.

Examen superficiel du lien entre la migration et le développement

Les discussions intervenues dans le cadre du FMMD ont trop souvent préconisé le concept sans fondement des envois de fonds depuis l'étranger en tant que stratégie de développement. Tout en reconnaissant la contribution des envois d'argent en termes de consommation accrue, de réduction de la pauvreté et de soutien aux familles et aux communautés restées dans le pays d'origine, le groupement Global Unions insiste sur le fait que les envois de fonds depuis l'étranger ne sont pas une solution à la carence de perspectives en matière de développement et d'accès à un emploi décent.

Le groupement Global Unions se dit préoccupé par la position de certains pays en développement qui s'appuient largement sur les envois de fonds en tant que stratégie pour le développement. L'importance excessive accordée aux bienfaits économiques à court terme de la migration néglige le fait que le développement durable implique un investissement public pour financer l'infrastructure physique et sociale, des stratégies d'industrialisation et des services publics de qualité. La création d'emploi se trouve au cœur de toute stratégie de développement.

Le groupement Global Unions insiste sur le fait que la place centrale accordée aux courants migratoires Sud-Nord dans l'agenda international a un effet restrictif. À l'heure actuelle, on voit, en effet, un grand nombre de travailleurs migrer au sein de l'hémisphère sud ou de plus en plus des pays en développement vers les pays émergents. Ces pays étant généralement dépourvus de politiques migratoires adéquates, la communauté internationale a un rôle à jouer envers la promotion d'une approche de la migration basée sur les droits et sensible au genre au niveau des pays émergents et en développement. En réalité, le vide juridique existant dans certains pays a entraîné une augmentation de la traite des personnes dans le sud.



ITUC
www.ituc-csi.org



TUAC
www.tuac.org



BWI
www.bwint.org



EI
www.ei-ie.org



IAEA



ICEM
www.icem.org



IFJ
www.ifj.org



ITF
www.itf.org.uk



ITGLWF
www.itglwf.org



IUF
www.iuf.org



PSI
www.world-psi.org



UNI
www.uniglobalunion.org



www.global-unions.org

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

Mondialisation, genre et migration

La mondialisation a ouvert de nouvelles perspectives pour l'emploi des femmes. La mobilité croissante de la main-d'œuvre a, toutefois, une incidence différente sur les femmes que sur les hommes. Ainsi, notamment, les femmes faiblement scolarisées ont tendance à être confinées à des salaires inférieurs aux normes minimums, ont un accès limité à la sécurité sociale et doivent en plus supporter la pression énorme associée à la conciliation emploi-famille.

La participation croissante des femmes au marché du travail au cours des dernières décennies n'est pas allée de paire avec des politiques publiques adéquates pour répondre aux obligations de garde familiale. La carence d'infrastructures publiques et collectives pour la garde des enfants, des personnes âgées ou des malades a entraîné une augmentation marquée de la part des migrants (majoritairement des femmes) contraints de prendre en charge cette responsabilité. Dans beaucoup de pays, ce processus, qui équivaut souvent à une privatisation du secteur des soins à la personne, n'a pas été assorti de politiques adéquates pour la protection des droits des migrants.

Le racisme, la xénophobie, la violence et la traite des personnes tendent à exacerber les inégalités existantes entre les femmes et les hommes comme, notamment, la ségrégation dans la profession, la sous-évaluation du travail des femmes ou la précarité de l'emploi.

Il incombe au FMMD de reconnaître le fait que les femmes migrantes ont tendance à être confinées dans des emplois fortement féminisés comme le travail domestique et les soins à la personne, l'hôtellerie et la restauration ou encore le secteur textile et l'agriculture. Ces emplois étant souvent exclus des définitions légales du travail, les travailleuses en question se voient privées de toute une série de droits et de protections pourtant garanties par la loi. Global Unions appelle instamment les gouvernements à s'attaquer aux failles juridiques dans ces secteurs afin d'assurer que les travailleuses et travailleurs sont adéquatement protégés par la législation du travail. La Convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques qui doit être adoptée en juin prochain à l'OIT est un pas dans la bonne direction que les gouvernements devraient soutenir.

Les agences de recrutement font souvent preuve d'une conduite abusive. Cette situation mérite d'être examinée depuis la perspective de genre. Dans la pratique, trop de femmes se retrouvent, malgré elles, dans des emplois domestiques, dans le secteur du divertissement, dans l'industrie du sexe voire, dans certains cas, dans des mariages arrangés ou forcés. La vraie autonomisation économique et l'avancement des droits des femmes supposent une approche du lien migration-développement qui soit fondée sur les droits humains et qui tienne compte des sexospécificités.

Protéger les droits des travailleurs migrants en situation irrégulière et renforcer le développement en minimisant les abus liés à la migration irrégulière

Cette année, pour la première fois, le FMMD se penche sur la migration irrégulière. La migration irrégulière pour l'emploi est inacceptable:

- Les migrants en situation irrégulière sont souvent exploités lorsqu'ils sont en transit, et quand ils arrivent dans le pays d'emploi;
- Les femmes, les hommes et les enfants qui entrent dans la clandestinité sont fortement exposés à la violence des trafiquants, des passeurs, des intermédiaires ou des agences de recrutement ainsi que des employeurs;
- De très nombreux migrants en situation irrégulière, dans des pays sans perspectives significatives d'intégration, sont marginalisés;



ITUC
www.ituc-csi.org



TUAC
www.tuac.org



BWI
www.bwint.org



EI
www.ei-ie.org



IAEA



ICEM
www.icem.org



IFJ
www.ifj.org



ITF
www.itf.org.uk



ITGLWF
www.itglwf.org



IUF
www.iuf.org



PSI
www.world-psi.org



UNI
www.uniglobalunion.org



www.global-unions.org

- La cohésion sociale est en danger et l'emploi et le développement des pays sont affectés;
- Des employeurs sans scrupules exploitent les migrants en situation irrégulière en leurs offrant des bas salaires et une protection de l'emploi moindre, au détriment de tous les travailleurs;

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

Il convient de noter que tous les travailleurs migrants en situation irrégulière n'entrent pas dans le pays d'emploi via la clandestinité. Les travailleurs migrants en situation irrégulière incluent également des personnes qui ont dépassé la limite de validité de leurs visas de touristes, des étudiants salariés ou des stagiaires dont la limite de validité du visa est dépassé, des migrants en situation régulière qui continuent à travailler au-delà de la durée de leur contrat, des migrants en situation régulière qui quittent leur employeur désigné avant l'expiration du contrat et des personnes victimes de la traite.

La Convention 143 de l'OIT et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICMW) abordent la migration irrégulière et appellent à des mesures de collaboration entre les États considérées comme nécessaires pour l'éviter.

L'exercice des droits syndicaux et autres droits liés à l'emploi pour tous les travailleurs migrants indépendamment de leur statut migratoire est clairement stipulé dans le droit international. Par exemple, le Comité de l'OIT sur la liberté syndicale et la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) ont confirmé que le statut migratoire des travailleurs n'est pas pertinent, en particulier quand il s'agit de la protection au travail. La CIDH a constaté que «Si les travailleurs sans-papiers sont engagés pour travailler, ils ont immédiatement les mêmes droits que tous les travailleurs. Ceci est extrêmement important puisque l'un des problèmes majeurs de l'irrégularité migratoire est précisément que les travailleurs sans permis de travail sont engagés dans des conditions moins favorables, comparativement aux autres travailleurs. »

En outre, certains États ont établi ce droit. Par exemple, une cour d'appel de Séoul a accepté que les travailleurs puissent adhérer à des syndicats, indépendamment de leur situation migratoire. En 2007, la Cour constitutionnelle espagnole a jugé anticonstitutionnel l'article de loi sur les étrangers qui empêchait les travailleurs migrants irréguliers d'exercer leur droit à la syndicalisation. Des chercheurs ont identifié plusieurs obstacles auxquels les migrants irréguliers sont confrontés pour exercer leurs droits. Les obstacles juridiques incluent: la nullité des contrats de travail impliquant des migrants en situation irrégulière, le déni des droits syndicaux; l'imposition d'obligations formelles pour les fonctionnaires de dénoncer aux autorités d'immigration les migrants irréguliers, les mesures de criminalisation de la migration irrégulière, tant au niveau national que régional; et l'absence d'assistance judiciaire devant les tribunaux du travail. Les obstacles pratiques comprennent l'accès limité des migrants en situation irrégulière au système de soins de santé en vue de l'absence d'informations sur leurs droits ainsi que les conditions onéreuses et bureaucratiques imposées à cet accès, et les difficultés à scolariser adéquatement les enfants des migrants en situation irrégulière en dépit de l'existence de l'enseignement obligatoire dans la plupart des pays. Les syndicats appellent le FMMD à élaborer des politiques cohérentes qui adressent et suppriment ces obstacles.

Les principes de Global Unions relatifs aux agences d'emploi temporaire

Les dernières décennies ont vu une véritable explosion du recours aux agences d'emploi temporaire à travers le monde. Celui-ci s'étend à tous les secteurs et à tous les métiers, y compris ceux qui naguère employaient leurs travailleurs directement. Non seulement les travailleurs





www.global-unions.org

Council of Global Unions:

Chair:

Aidan White, IFJ

Vice Chair:

Peter Waldorff, PSI

Past Chair:

Anita Normark, BWI

Secretary:

Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:

Jim Baker

engagés à travers des agences de travail temporaire touchent-ils, en général, des salaires et des prestations inférieurs mais ils sont aussi les premiers à se faire licencier, comme cela a pu se voir au cours de l'actuelle crise. L'essor du travail temporaire a entraîné un affaiblissement général de la capacité des travailleurs à exercer leurs droits, à adhérer à un syndicat et à négocier collectivement avec leurs employeurs. Les travailleurs et travailleuses migrants sont de plus en plus souvent embauchés par des agences d'emploi temporaire et font face à des problèmes et à des abus spécifiques.

Le groupement Global Unions a adopté un ensemble de principes dont les principaux sont repris à la suite:

- Avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine, les travailleuses et travailleurs migrants doivent être dûment informés au sujet de leurs conditions d'emploi, dans une langue qu'ils comprennent ;
- Les gouvernements doivent prendre des mesures actives pour prévenir la traite des personnes et l'exploitation des travailleurs et travailleuses migrants par les intermédiaires, aussi bien publics que privés, y compris les agences d'emploi temporaire ;
- Les gouvernements doivent s'assurer que les lois migratoires relatives aux travailleurs migrants embauchés via des agences n'entre pas en contradiction avec la législation du travail moyennant l'imposition de restrictions aux droits des travailleurs migrants d'adhérer à un syndicat ou de mener des négociations collectives;
- Les travailleurs ne doivent pas être contraints à payer des acomptes, des frais de transport et des commissions d'embauche; Les agences qui placent des travailleurs dans d'autres pays devraient être obligées de prendre en charge le rapatriement des travailleurs dans le cas où leur contrat de travail arriverait à échéance ou l'entreprise qui fait appel à leurs services disparaîtrait.
- Les travailleurs ne doivent pas être forcés de remettre leurs passeports ou tout autre document de voyage ou d'identité ;
- Les travailleurs migrants temporaires doivent jouir pleinement du droit au recours légal dans le pays où ils travaillent.

Le groupement Global Unions lance un appel en faveur d'un mécanisme de consultation démocratique, transparent et inclusif sur la gouvernance mondiale de la migration et encourage instamment les gouvernements à replacer le FMMD sous le mandat et la structure de l'ONU.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée en décembre 2003 prévoyait l'établissement d'un Dialogue de haut niveau (DHN) sur les migrations internationales et le développement, lequel a eu lieu en septembre 2006. Bien qu'à l'époque, le DHN de l'ONU ait recommandé la création au sein-même de l'ONU d'un forum permanent sur les migrations, dans l'espoir d'établir une structure cohérente et cohésive, à terme, le processus DHN a conduit à la création du FMMD, qui consiste en un processus informel, volontaire, non contraignant et géré par les États, qui "vise à mettre au point un agenda pratique en vue de la maximisation des gains dérivés de la migration et du développement."

Le groupement Global Unions, qui participe depuis 4 ans aux Journées de la société civile du FMMD, a fait part de ces sérieuses préoccupations concernant la lenteur des progrès accomplis en matière de reddition de compte, de transparence et de participation au processus.



www.ituc-csi.org



www.tuac.org



www.bwint.org



www.ei-ie.org



www.iaea.org



www.icem.org



www.ifj.org



www.itf.org.uk



www.itglwf.org



www.iuf.org



www.world-psi.org



www.uniglobalunion.org



www.global-unions.org

Council of Global Unions:

Chair:
Aidan White, IFJ

Vice Chair:
Peter Waldorff, PSI

Past Chair:
Anita Normark, BWI

Secretary:
Sharan Burrow, ITUC

Coordinator:
Jim Baker

Selon le groupement Global Unions, l'ONU est pour les gouvernements le meilleur endroit pour s'accorder conjointement sur les politiques et les processus se rapportant au lien entre la migration et le développement. Les syndicats appellent à l'établissement d'un Forum permanent de l'ONU sur la migration et le développement, qui inclurait des organisations représentatives. Ce Forum, soumis au mandat et à la structure de l'ONU, veillerait à ce que le lien entre la migration et le développement soit considéré à l'intérieur du cadre normatif de l'ONU, contribuant, par là même, à protéger les droits des migrants de manière effective.

D'autre part, le groupement Global Unions recommande que ce Forum permanent de l'ONU adopte un modèle de consultations tripartites entre gouvernements, employeurs et syndicats, en partenariat avec les associations de travailleurs migrants, pour ce qui a trait à la formulation de politiques et la recherche de meilleures pratiques.

Le moment est venu pour les gouvernements de s'engager concrètement dans un dialogue direct avec les organisations de la société civile mandatées à représenter les migrants.

Personne de contact : Claire Courteille, CSI

Aidan White
Président

Sharan Burrow
Secrétaire

